CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
NATIONAL MX1

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	134
Moto-Club	Moto Club de DONNERY
N° d'affiliation	0319
Date	15 et 16 Avril 2017
Lieu	DONNERY
Organisateur technique	Gérard RENAUD
Adresse	67 Avenue d'Oléans 45450 Donnery
E-mail	renaudgerard5374@neuf.fr
Téléphone	02-38-59-52-04

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GERAY Claude	Licence : 011388
Délégué FFM (Président du Jury)	BELLANGER Alain	Licence : 003385
Membre du Jury	MARQUEZ José	Licence : 016581
Membre du Jury	DION Denis	Licence : 056813
Commissaire technique responsable	PARCINEAU Jean-Michel	Licence : 189117
Responsable du chronométrage	en attente FFM	Licence :
Responsable du parc coureur	DOUTERLUINGNE Patrick	Licence : 009004

Article 3 Catégories & Engagements

➲ National MX1

Age ---------- 15 ans minimum
Licences ---------- NCO / Inter / Inter Jeune / LUE
Cylindrée ---------- Classes 3 & 4
Plaques ---------- Numéro noir sur fond blanc

En ce qui concerne le Championnat de France National MX1 :

- *Les pilotes devront opter pour une classe lors de la première épreuve de classement et n'auront plus la possibilité d'en changer dans la suite du Championnat.*
- *En cas de changement de machine entre les manches, le pilote devra repartir avec une machine de la même classe que celle choisie à la manche précédente.*

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	110 €	6ème	60 €	11ème	27 €	16ème	15 €
2ème	100 €	7ème	50 €	12ème	25 €	17ème	12 €
3ème	90 €	8ème	42 €	13ème	23 €	18ème	10 €
4ème	80 €	9ème	36 €	14ème	20 €	19ème	7 €
5ème	70 €	10ème	30 €	15ème	18 €	20ème	5 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **CENDRIE Pascal**

Nombre de secouristes **14**

Hôpital le plus proche ..... **Orléans la Source**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **30 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Terrain de Moto Cross de Donnery**

Adresse ..... **rue du Chaillot à Donnery**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **50**

En manche : **40**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1620 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **75 m**

Nombre d'OCP* **29**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 8 février 2017	Date : 14 FEV. 2017	Date : 09/03/2017
MOTO CLUB DE DONNERY 67, Avenue d'Orléans 45450 DONNERY Tél. 02.38.59.52.04		Numéro : 17/0212

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
MX ESPOIRS 85

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	134
Moto-Club	Moto Club de DONNERY
N° d'affiliation	0319
Date	15 et 16 Avril 2017
Lieu	DONNERY
Organisateur technique	Gérard RENAUD
Adresse	67 Avenue d'Orléans 45450 Donnery
E-mail	renaudgerard5374@neuf.fr
Téléphone	02-38-59-52-04

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GERAY Claude	Licence : 011388
Délégué FFM (Président du Jury)	BELLANGER Alain	Licence : 003385
Membre du Jury	MARQUES José Alain	Licence : 016581
Membre du Jury	DION Denis	Licence : 056813
Commissaire technique responsable	PARCINEAU Jean-Michel	Licence : 189117
Responsable du chronométrage	en attente FFM	Licence :
Responsable du parc coureur	DOUTERLUINGNE Patrick	Licence : 009004

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Espoirs 85

Age ---------- De 11 ans à 15 ans
Licences ---------- NCO / NJ / Inter Jeune / LUE
Cylindrée ---------- De 66cc à 85cc
Plaques ---------- Numéro noir sur fond blanc

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au au cours de l'année (né au plus tard en 2002).

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 50 Euros augmentée des primes par manche ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes
1er	60 €	6ème	30 €
2ème	50 €	7ème	25 €
3ème	45 €	8ème	20 €
4ème	40 €	9ème	15 €
5ème	35 €	10ème	10 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **CENDRIE Pascal**

Nombre de secouristes **14**

Hôpital le plus proche ..... **Orléans la Source**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **30 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Terrain de Moto Cross de Donnery**

Adresse ..... **rue du Challlot à Donnery**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **50**

En manche : **40**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1620 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **75 m**

Nombre d'OCP* **29**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 8 février 2017	Date : 14 FEV. 2017	Date : 09/03/2017
MOTO CLUB DE DONNERY 67, Avenue d'Orléans 45450 DONNERY Tél. 02.38.59.52.04		Numéro : 17/0212

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 134
Moto-Club..... Moto Club de DONNERY
N° d'affiliation..... 0319
Lieu..... Terrain du Chaillot à Donnery

Date ---------- 15 Avril 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
9h30	13h00	**Contrôles administratifs**	MX Espoirs 85-MX1	
9h30	14h30	**Contrôles techniques**	MX Espoirs 85	
9h30	14h15	**Contrôles techniques**	MX1	
13h00	19h00	**Contrôles administratifs**	Ligue 125	
15h00	19h00	**Contrôles techniques**	Ligue 125	
14h30	14h50	**Essais Libres**	MX 1 groupe A	20 mn
14h55	15h15	**Essais Libres**	MX 1 groupe B	20 mn
15h20	15h45	**Essais Libres + Chronos**	MX Espoirs 85 groupe A	25 mn
15h50	15h55	**Test de départs**	MX Espoirs 85 groupe A	5 mn
16h00	16h25	**Essais Libres + Chronos**	MX Espoirs 85 groupe B	25 mn
16h30	16h35	**Test de départs**	MXEspoirs 85 groupe B	5 mn
		Entracte		
16h50	17h10	**Course qualificative**	MX Espoirs 85 groupe A	15 mn+2T
17h15	17h35	**Course qualificative**	MX Espoirs 85 groupe B	15 mn+2T
17h40	18h00	**Essais Qualificatifs**	MX 1 groupe A	20 mn
18h05	18h25	**Essais Qualificatifs**	MX 1 groupe B	20 mn
18h30	18h45	**Repêchages**	MX Espoirs 85	15 mn

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Date ---------- 16 Avril 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	8h30	**Contrôles administratifs**	Ligue 125cc	
7h30	8h50	**Contrôles techniques**	Ligue 125cc	
9h15	9h30	**Essais Libres**	Ligue 125cc	15 mn
9h40	10h00	**Essais Libres**	MX Espoirs 85	20 mn
10h10	10h30	**Essais Libres**	MX 1	20 mn
10h35	10h40	**Test de départs**	MX 1	5 mn
10h50	11h05	**Essais Chronométrés**	Ligue 125	15 mn
		Repas		
13h20	13h45	**Manche 1**	Ligue 125cc	20mn+1T
13h50	14h00	**Tour de reconnaissance**	MX Espoirs 85	10 mn
14h00	14h25	**Manche 1**	MX Espoirs 85	20mn+2T
14h30	14h40	**Tour de reconnaissance**	MX 1	10 mn
14h40	15h10	**Manche 1**	MX 1	25mn+1T
		Entracte		
15h30	15h55	**Manche 2**	Ligue 125cc	20mn+1T
16h00	16h10	**Tour de reconnaissance**	MX Espoirs 85	10 mn
16h10	16h35	**Manche 2**	MX Espoirs 85	20mn+2T
16h40	16h50	**Tour de reconnaissance**	MX 1	10 mn
16h50	17h20	**Manche 2**	MX 1	25mn+1T
17h20	17h40	**Remise des Prix**	MX Espoirs 85 et MX 1	
17h45	18h10	**Manche 3**	Ligue 125cc	20mn+1T
18h15		**Remise des Prix**	Ligue 125cc	

ANNEXE : LISTE DES OFFICIELS

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 134
Moto-Club..... Moto Club de DONNERY
N° d'affiliation..... 0319
Lieu..... DONNERY

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	GERAY Claude	011388
Directeur de course Adjoint	GAUTIER Claude	036368
Président du Jury	BELLANGER Alain	003385
Membre du Jury	MARQUEZ José	016581
Membre du Jury	DION Denis	056813
Délégué de Ligue	PELLOILLE Jean-Michel	054186
Secrétaire du Jury	HARRY Joêlle et GOUSSARD Pierre	011927
Responsable du chronométrage	en attente FFM	
Responsable des transpondeurs	en attente FFM	
Chronométreur	en attente FFM	
Responsable du pré-parc	DOUTERLUINGNE Patrick	009004
Commissaire technique responsable	PARCINEAU Jean-Michel	189117
Commissaire technique	BOUTHELOT Eric	224968
Commissaire technique	CAVEREAU Pascal	141805
Commissaire technique	NICOLAS Philippe	120626
Juge au départ	PETERS Erick	104082
Chef de poste (OCP)	GITON Albéric	070052
Commissaire de piste	GODEFROY T0ny	229914
Commissaire de piste	BERRUER Robert	280333
Commissaire de piste	ANGOT Gilbert	002260
Commissaire de piste	ANGOT Kévin	173394
Commissaire de piste	BELLAMY Christophe	003384
Commissaire de piste	BELLAMY Cyril	193559

ANNEXE : LISTE DES OFFICIELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 134
Moto-Club..... Moto Club de DONNERY
N° d'affiliation..... 0319
Lieu..... DONNERY

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	BOUTHELOT Isabelle	224970
Commissaire de piste	BOURGUIGNON André	169730
Commissaire de piste	CUTUIL Patricia	007641
Commissaire de piste	DION Kévin	221675
Commissaire de piste	DION Luc	221676
Commissaire de piste	FLEURY Gaetan	007641
Commissaire de piste	GAUTHIER Alain	204880
Commissaire de piste	GINDRE Gérard	173192
Commissaire de piste	GUELLAND Eric	221678
Commissaire de piste	JOUANNET Robert	181494
Commissaire de piste	LAVRAT Daniel	162257
Commissaire de piste	BOUJU Aurélien	157820
Commissaire de piste	LHERMENAULT Jacques	103645
Commissaire de piste	BAR Alain	239861
Commissaire de piste	MERIGAUD Cécile	229907
Commissaire de piste	MERIGAUD Pascal	229906
Commissaire de piste	ROMERO Philippe	239857
Commissaire de piste	PERRIERE André	149987
Commissaire de piste	PELLOILLE Jean-Luc	077808
Commissaire de piste	TRETON Gérard	103641
Commissaire de piste	TRETON Michelle	137366
Commissaire de piste	POULAIN Cristelle	255204
Commissaire de piste	POULAIN Christian	239858

DONNERY

(Loiret)

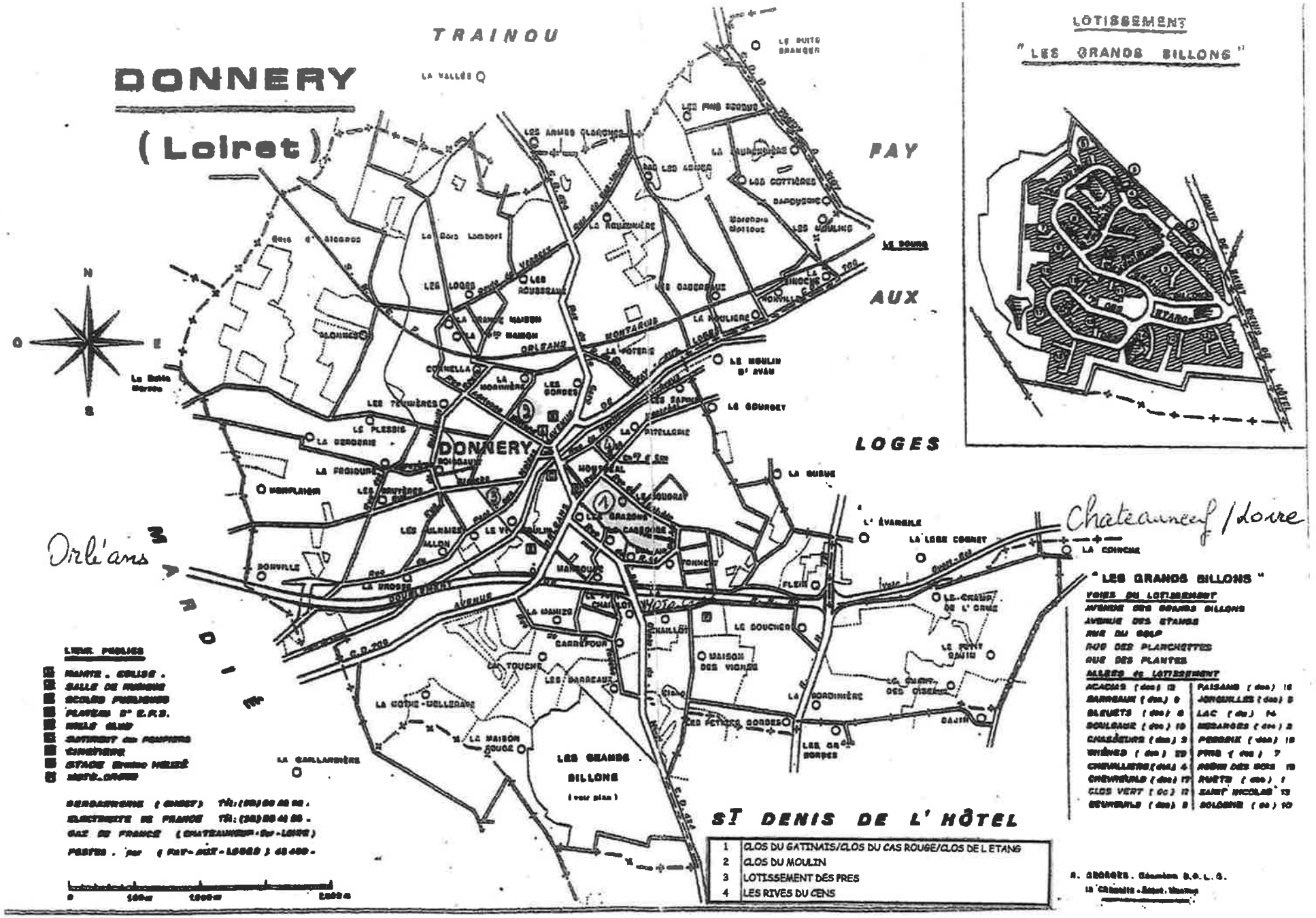

MOTO CLUB DE DONNERY
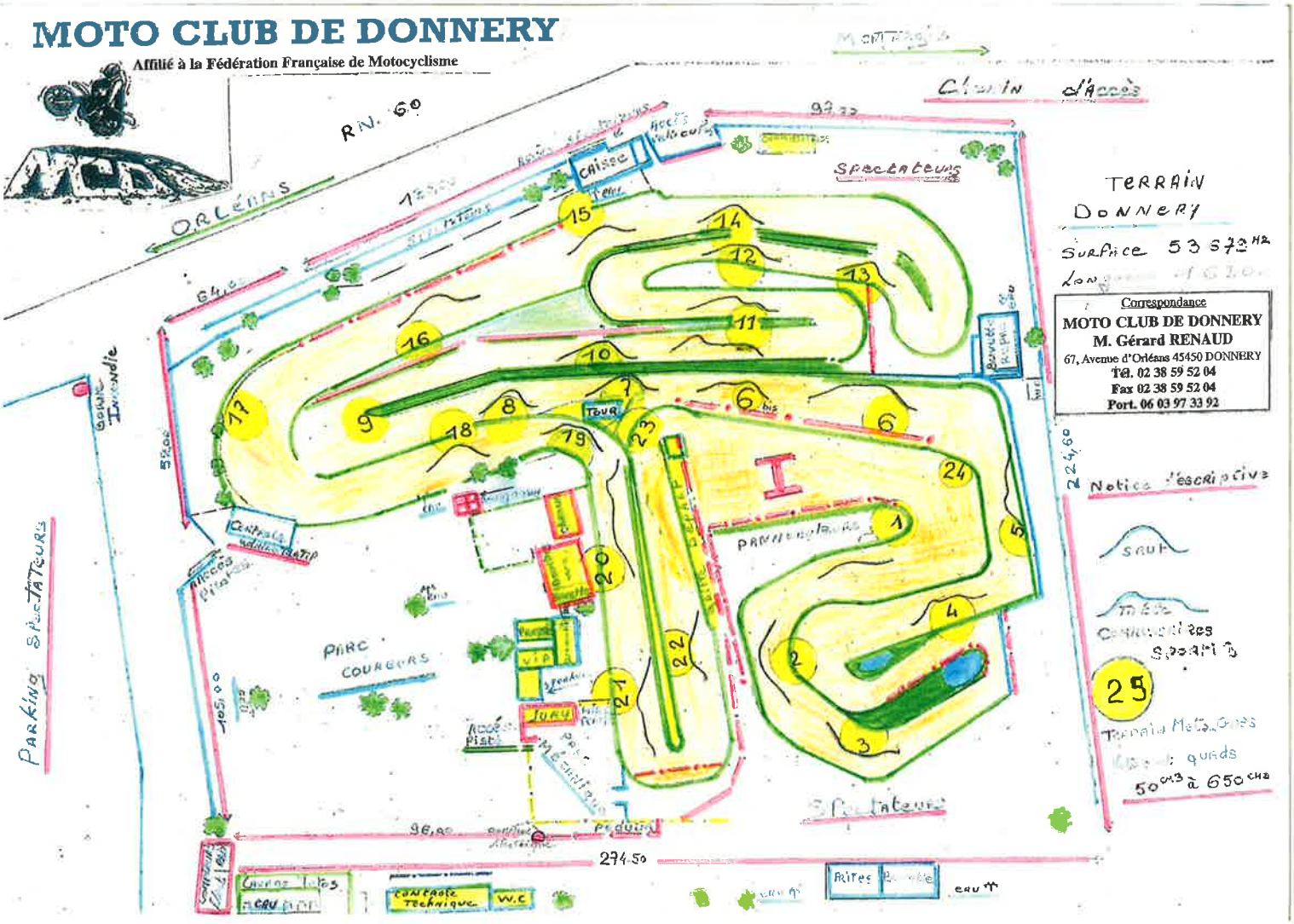
Affilié à la Fédération Française de Motocyclisme